

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Compte-rendu de la séance du mardi 25 mai 2021**

Présents : 28  
Représentés : 05 (E. CARENCO, F. CHARVIN, J. EVROUX, S. SABY, R. BACQUELIN)

—  
\* Madame Céline MADELAINE est nommée **secrétaire de séance**.

—  
**Le Conseil Municipal :**

**\* SUR PROPOSITION DE LUC BERTHOUD, MAIRE :**

→ **à l'unanimité :**

- \* approuve le compte rendu annuel au concédant établi par la SPLS pour la ZAC de l'éco hameau des Granges au titre de l'année 2020 ;
- \* approuve le bilan financier actualisé à la date du 31 décembre 2020, qui s'élève en dépenses à la somme de 14 465 290 euros et en recettes à la somme de 14 967 244 euros, soit un excédent de 501 954 euros ;

→ **à l'unanimité :**

- \* approuve la cession à la Société Immobilière de la Résidence (SIR) de la parcelle communale cadastrée section AC n° 989 (770 m<sup>2</sup>) pour un montant de 90 000 € ;

→ **prend acte** du bilan des cessions et acquisitions de l'année 2020 ;

→ **à l'unanimité :**

- \* instaure sur le territoire de la commune en concordance avec la délibération n° 4-18-2020 du SDES du 15 décembre 2020 portant sur le même objet, l'actuel coefficient maximum de 8,5 pour la « part communale » de la future Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Electricité (TICFE),
- \* valide et accepte la répartition du montant de la « part communale » conséquent à l'application du coefficient 8,5, à savoir le montant correspondant au coefficient 5 reversé à la commune (sans application de frais de gestion par le SDES) et le montant correspondant au coefficient 3,5 conservé par le SDES pour la mise en place d'une politique d'accompagnement financier et en ingénierie des communes.

**\* SUR PROPOSITION DE DENIS CALLEWAERT, CONSEILLER MUNICIPAL :**

→ **à l'unanimité :**

- \* approuve les tarifs des services municipaux pour l'année scolaire 2021/2022, ainsi que ceux du marché du Père Noël 2021 ;

→ **à l'unanimité :**

- \* alloue pour l'année 2021 à Monsieur le Curé de La Motte-Servolex, une indemnité totale de 600,83 € pour le gardiennage des églises communales ;

→ **à l'unanimité :**

- \* décide la création d'un poste en contrat d'apprentissage pour la préparation du baccalauréat professionnel Aménagements paysagers à compter de septembre 2021 ;

→ **à l'unanimité :**

- \* approuve la constitution du groupement de commandes pour l'acquisition d'une solution de service d'accueil pour les publics sourds et malentendants ;

→ **à l'unanimité :**

- \* approuve la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture d'ordinateurs fixes, portables et tablettes tactiles.

**\* SUR PROPOSITION DE PASCAL MITHIEUX, ADJOINT :**

→ **à l'unanimité :**

- \* décide d'allouer les subventions aux associations motteraines et non motteraines pour l'année 2021.

**\* SUR PROPOSITION DE ALAIN GAGET, ADJOINT :**

→ **à l'unanimité :**

- \* décide de fixer le tarif pour le marché artisanal à 25 euros pour un emplacement de trois mètres.

**\* SUR PROPOSITION DE DOMINIQUE FOLLIET, ADJOINT :**

→ **à l'unanimité :**

- \* sollicite une subvention maximale, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour le projet d'organisation d'ateliers participatifs de création d'une fresque murale, en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Prendre l'air (du temps) 2 ».

**\* SUR PROPOSITION DE LAURENT GRILLAUD, ADJOINT :**

→ **à l'unanimité :**

- \* approuve le projet de convention de servitude entre Grand Chambéry et la Commune pour le passage de canalisations d'eau potable sur la parcelle AX n° 303.

**\* SUR PROPOSITION DE ANNE ROUTIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE :**

→ **à l'unanimité :**

- \* approuve l'acquisition à l'indivision CHIRAT des parcelles cadastrées section G n° 668, 670 et 708, d'une superficie totale de 7 290 m<sup>2</sup>, pour un montant de 2 300 € ;

→ **à l'unanimité :**

- \* approuve l'acquisition à titre gratuit à Monsieur Guy BRUNIER des parcelles cadastrées section F n° 40, 41, 44, 45, 197 et 270, d'une superficie totale de 8 940 m<sup>2</sup> ;

→ **à l'unanimité :**

- \* approuve la cession à titre gratuit à Monsieur Guy BRUNIER des parcelles communales cadastrées section E n° 574, section F n° 276, 278, 295 et section B n° 378, d'une superficie totale de 8 790 m<sup>2</sup> ;

→ **à l'unanimité :**

- \* sollicite l'aide la plus élevée possible de la Région pour la réalisation des travaux en forêt communale au titre de l'année 2021,
- \* demande l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

**\* SUR PROPOSITION DE HÉLÈNE JACQUEMIN, ADJOINTE :**

→ **à l'unanimité :**

- \* valide le tableau récapitulatif des aides aux particuliers pour les vélos à assistance électrique et leur accorde les montants proposés ;

→ **à l'unanimité :**

- \* valide le programme d'actions 2021 présenté dans le cadre de l'appel à projets en faveur des espaces naturels du Département de la Savoie,
- \* sollicite auprès du Département une aide financière à hauteur de 50 % du montant des dépenses éligibles.

**\* SUR PROPOSITION DE CÉLINE VERNAZ, ADJOINTE :**

→ **à l'unanimité :**

- \* décide de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Louis Pergaud, dans le cadre du projet d'écriture des élèves de CM1-CM2.

Fait à La Motte-Servolex,  
le 26 mai 2021



Le Maire

Luc BERTHOUD